



Conseil scientifique  
du Parc naturel régional du Luberon – Géoparc mondial Unesco  
et de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure

**Avis sur le périmètre d'étude la charte « Objectif 2039 » du parc naturel régional du Luberon**

Le parc en conformité avec ses statuts a souhaité associer le Conseil scientifique à la révision de sa présente charte à toutes les étapes de son élaboration. Le CS a donc été consulté sur la question du périmètre d'étude du futur parc, avec la question de l'extension possible au périmètre de la réserve de Biosphère Luberon-Lure. Ces débats ont fait l'objet de deux réunions, le 6 juin et le 27 août 2019, auxquels étaient présents.

Membres du Conseil – 6 juin 2019	Membres du Conseil – 27 août 2019
Tatoni Thierry	Tatoni Thierry
Domeizel Marianne	Bellan Gérard
Thiéry Alain	Beuret Jean-Eudes
Bachimon Philippe	Bachimon Philippe
Tardieu Claude	Hatt Emeline
Hatt Emeline	Frapa Pierre
Frapa Pierre	Boyer Daniel
Boyer Daniel	Spill Jean-Michel
Aspe Chantal	Ollivier Vincent
Spill Jean-Michel	Gauquelin Thierry
Ollivier Vincent	Laban Dal Canto Isabelle
Masotti Véronique	
Gauquelin Thierry	
Laban Dal Canto Isabelle	

Suite à la sollicitation de l'équipe du Parc, Le Conseil scientifique a exprimé un avis favorable à l'extension du périmètre d'étude aux communes suivantes (localisées sur le versant sud de la montagne de Lure : Revest du Bion, Redortiers, Montsalier, Simiane la Rotonde, Banon, La Rochegiron, L'Hospitalet, Saumane, Lardiers, Ongles, Saint Etienne les Orgues, Cruis, Montlaux, Revest Saint Martin, Fontienne.

Cet avis est assorti de recommandations et de remarques, qui prennent la forme d'une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces de cette extension, au regard des critères réglementaires de classement d'un parc naturel régional

## 1) Patrimoine naturel, paysages et patrimoine culturel

### Atouts

- D'un point de vue géologique, naturel et paysager, on constate un gradient de la Durance/vallée du Rhône vers le nord-Est : Petit Luberon, Grand Luberon, Luberon Oriental, Montagne de Lure.
- Une étymologie commune : Le géographe Strabon, au premier siècle de l'ère chrétienne, mentionne les deux montagnes voisines qui portent des noms quasi similaires : Louerionos (le Luberon) et Louriona ( montagne de Lure) (Féridé, *Toponymie provençale*, Edition Sud-Ouest, 2002).
- Même si la notion de massif pourrait conduire à s'interroger sur l'opportunité de n'intégrer qu'un seul versant de la montagne de Lure, on constate que le milieu naturel est différent au-delà de la crête et qu'il y a une forte distinction Versant nord/versant sud. Dans ce cas, la notion de bassin versant serait plus à retenir que celle de massif.
- Le territoire actuel du Parc bénéficie de nombreux sites géologiques, paléontologiques et géomorphologiques remarquables. Ces sites font généralement l'objet d'une protection efficace et d'une mise en valeur, de nombreuses études scientifiques et patrimoniales sont menées sur ces thèmes. Sur les communes de Lure, le patrimoine géologique et paléontologique est également important, les sites d'intérêt géomorphologique sont complémentaires de ceux du périmètre actuel et permettent de comprendre l'histoire récente de la formation des paysages en lien avec les activités humaines.
- L'extension au niveau du plateau karstique (Simiane-la-Rotonde), ajoute un patrimoine naturel intéressant au projet de Parc, d'un point de vue géologique et aussi naturel (espèces cavernicoles)
- Il existe une « identité » Haute-provençale de Manosque à la Montagne de Lure, construction culturelle (théorisée entre autres par Pierre Martel, l'association *Alpes de Lumière*, Pierre Lieutaghi) très appropriée par les habitants. La limite proposée entre en cohérence avec le projet de Parc du Ventoux de ce point de vue culturel.
- Les 15 communes de Lure sont plus rurales, et aussi vues comme plus « authentiquement provençales » que la partie vauclusienne occidentale et durancienne du périmètre actuel. L'extension du périmètre au versant sud de la montagne de Lure permettrait de renforcer le caractère « rural » dans le nouveau projet de Parc.

## Faiblesses

- Il y a à l'heure actuelle trop peu de connaissance et de mise en valeur du patrimoine au niveau de l'archéologie préhistoriques et de la géomorphologie de la période Quaternaire (ex de site : Vallon de Mirail à Peypin d'Aigues)
- La limite Nord-Est actuelle du Parc, est artificielle au regard des gradients géomorphologiques, naturels et paysagers du territoire. Le paysage étant un gradient, aucune frontière ne peut d'ailleurs être retenue comme pertinente dans l'absolu.
- L'acceptabilité sociale du parc, voire le consensus, repose d'abord sur la protection de la nature qu'il propose. Le parc n'est pas évidemment et spontanément vu comme légitime du point de vue culturel, quel que soit le périmètre.

## Opportunités

- Un développement du patrimoine géomorphologique et archéologique sur tout le périmètre d'étude élargi.
- Mettre en cohérence le territoire du parc avec les bassins versants du Largue, de la Laye et du Lauzon apparaît raisonnable spécialement dans le cadre du changement global qui implique une gestion à l'échelle du fonctionnement des bassins versants.
- Un projet de parc élargi pourrait mieux valoriser la culture Haute-Provençale dans tous ses aspects : patrimoine historique lié par exemple à la petite industrie céramique, réflexion sur des écrivains ou écrivaines emblématiques comme facteur de valorisation du territoire (Giono, Char, Camus, Bosco, Sade, voire Mayle)
- L'extension peut permettre de mettre en lumière la « Haute Provence » et donc favoriser l'appropriation du projet par les habitants de la partie bas-alpine du parc.
- Concernant la cohérence de créer une entité « Luberon-Lure » : Un territoire, quelle que soit la façon dont il est défini, crée une norme qui construit une cohérence et donc un paysage spécifique. Cette « identité » a au moins un sens vis-à-vis de l'extérieur, même si les habitants peuvent ressentir des appartenances plus complexes à des échelles différentes. Le nom du futur parc doit faire impérativement apparaître « Lure », car il est important de valoriser les 2 « identités » au même niveau.
- Un parc « Luberon-Lure » pourrait devenir un vecteur d'échanges entre ses parties vauclusienne et bas-alpine, « séparées » culturellement et géographiquement par le col de Céreste (de la même manière que le parc du Luberon aura permis historiquement de rapprocher les communes du Nord et du Sud du massif du Luberon)

## Menaces – Points de vigilance

- Des sites au fort potentiel de recherche (climats, sociétés d'antan, biodiversité) peuvent être détruits et mériteraient d'être mieux référencés et protégés. Des problématiques géomorphologiques utiles au développement et à la protection du territoire actuel peuvent être oubliées (érosion par exemple).
- D'un point de vue naturel et paysager, Revest-du-Bion appartient plus évidemment à l'ensemble du Mont Ventoux qu'à celui de Lure. La partie sud de la commune des Omergues pourrait objectivement

faire partie du projet de périmètre car elle est en continuité du versant sud de la crête de Lure, comme, à l'Est, Malfougasse-Augès et Chateauneuf- Val Saint Donnat.

- La question du périmètre d'étude du parc doit être envisagée de manière dynamique, en restant ouverte. Mettre une limite, dans le cadre d'un projet à temps court (15 ans), ne doit pas occulter l'aspect évolutif du patrimoine naturel : évolution constante de la végétation, des paysages, des facteurs qui interagissent avec le milieu, notamment dans le cadre du changement global. Cela est également vrai pour les relations société-nature, et pour le patrimoine culturel qui ne saurait être figé dans une époque.

- Il y a toujours un risque de non adhésion au projet du parc, qui pourrait être vu comme normatif, par les habitants des nouvelles communes, pour des raisons esthétiques ou économiques. Le parc peut être perçu comme un facteur d'augmentation des prix de l'immobilier et de gentrification, même si son influence réelle n'apparaît pas comparable à celle de la métropolisation qu'il est censé modérer.

## **2) Qualité/identité du territoire, cohérence et pertinence des limites, éléments de dépréciation de la qualité ou de la valeur,**

### **Atouts**

- Le périmètre comprend des villes (pour tout leur territoire communal), ce qui constitue pour ces villes un gain de valeur et une opportunité de requalification

- Le projet d'extension permet d'avoir des limites lisibles et claires : au sud la Durance, au nord la crête de Lure et la limite avec le parc du Ventoux.

- Le périmètre étendu est en cohérence avec les bassins de vie actuels du territoire

- Le périmètre étendu est cohérent avec les limites des EPCI

- L'extension apporte une plus-value sur les productions et les savoir-faire, notamment dans le domaine rural

### **Faiblesses**

- Risque de non adhésion au projet du parc par les nouvelles communes, comme par certaines communes non adhérentes du périmètre actuel qui voient le parc comme un facteur entravant leur « liberté » d'action. Ces craintes sont souvent imaginaires et fondées sur une méconnaissance du parc, de son fonctionnement et de ses missions. Les 15 communes de Lure ne connaissent que très peu le parc.

- La question de l'identité est complexe, voire piégeuse, et l'on pourrait se demander si les habitants du territoire peuvent (ou pourront) se reconnaître dans un parc « Luberon-Lure » ?

### **Opportunités**

- Du point de vue touristique, l'extension est cohérente car elle permet de ré-équilibrer la proposition depuis un Luberon « de carte postale » vers des espaces vus comme plus « authentiques »

- L'extension préfigure une nouvelle dynamique qui pourrait se mettre en place à l'échelle de ce que les préfigurateurs des années soixante voyaient comme un « parc de Haute Provence (Luberon/Lure Ventoux), avec une continuité possible vers les Baronnies. Une dynamique de massif avec un arrière pays « mis en parc ».

### **Menaces – Points de vigilance**

- On constate une altération des paysages dans les communes du parc situées en bordure de Durance qui est liée à la pression urbaine exercée par la métropolisation (d'Aix-Marseille et d'Avignon)
- Très forte pression touristique et excursionniste, qui prend parfois la forme de flots saisonniers de véhicules motorisés (voiture/camping-car) parcourant les espaces naturels et encombrant le cœur des villages (incivilités du parking automobile, engorgement des hypercentres...). On notera aussi une hausse des activités (non autorisées) et nuisances de motos cross et quads dans les massifs, incivilités qui ne sont pas toujours le fait des visiteurs..

### 3) **Dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés, capacité à conduire le projet**

#### **détermination des acteurs à se mobiliser autour du projet**

##### **Atouts**

- De nombreuses actions sont déjà menées grâce à des dispositifs à l'échelle de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure.
- Le projet d'extension permet de mettre en cohérence les périmètres parc et Réserve de Biosphère, ainsi que d'autres dispositifs de protection ou de mise en valeur (Plan de Paysage, charte forestière de territoire, GEMAPI, Géoparc UNESCO etc...)
- Le projet s'appuie sur les ressources et des compétences territoriales, techniques et scientifiques, déjà disponibles auprès du parc et de ses partenaires
- L'extension permettrait de conduire des projets à l'échelle pertinente des bassins versants
- 

##### **Faiblesses**

- Le projet d'extension est nouveau et sans réelle demande politique claire des 15 communes concernées. Il pourrait nécessiter de convaincre et de mobiliser habitants et élus.
- On ne connaît pas suffisamment la perception des communes déjà adhérentes au parc sur le projet d'extension, ni celle du département des Alpes de Haute Provence
- Les périmètres des EPCI peuvent évoluer et modifier, en l'altérant, la cohérence du parc
- Il reste une interrogation première sur l'adhésion des habitants au projet
- Les moyens prévisionnels du parc sont constants et ne seront pas significativement augmentés pour la mise en œuvre de la prochaine charte

##### **Opportunités**

- La construction du projet de parc peut utilement s'appuyer sur une relance du Conseil des associations, ce qui pourrait contribuer à remobiliser les habitants et mettre en valeur les initiatives locales.
- De plus en plus d'habitants sont des « néoruraux » ou des « rurbains », qui ont *a priori* moins de réticence à l'institution parc
- L'extension peut être l'opportunité d'un « second souffle » pour le parc, dès lors qu'elle serait basée sur une réponse aux attentes réelles des populations et de leurs élus. Des moyens d'actions nouveaux sont à définir, dans le cadre d'une réflexion sur le périmètre des missions du parc. Cette

réflexion doit s'articuler avec la montée en compétence des EPCI, et définir des projets communs porteurs de sens et d'adhésion

### **Points de vigilance**

- Le nom du futur parc devrait évoluer vers « Luberon-Lure » en place et lieu de « Luberon »

Il faudrait travailler sur l'image du parc : apport de savoir-faire et ingénierie territoriale, et proposer une vision « garde-fou » de protection du territoire plus qu'une approche considérée parfois à tort comme relevant d'un censeur.